

Pour diffusion immédiate

## **Les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des transports et de la sécurité routière parviennent à une entente afin d'améliorer le transport des marchandises partout au Canada**

### **Le nouveau protocole d'entente sur le camionnage interprovincial-territorial contribue à réduire les obstacles et à harmoniser encore davantage les règles dans l'industrie du camionnage**

Le 12 juin 2026 Conseil des ministres responsables des transports et de la sécurité routière

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux sont déterminés à améliorer les échanges commerciaux au Canada pour créer des emplois, soutenir les entreprises, offrir un plus grand éventail de choix de consommation et rendre la vie plus abordable pour les Canadiens et les Canadiennes. Pour cette raison, ces gouvernements travaillent activement à harmoniser encore plus les règles relatives au transport par camion à l'échelle du Canada.

Le Conseil des ministres responsables des transports et de la sécurité routière a annoncé aujourd'hui la signature d'un [protocole d'entente sur le camionnage interprovincial](#) qui réduira les obstacles et favorisera le commerce dans le secteur du transport par camion au Canada.

Le protocole d'entente sera avantageux pour la population canadienne, car il permettra de concilier certaines réglementations en vue d'une plus grande harmonisation, favorisera le commerce intérieur au Canada, améliorera l'efficacité des chaînes d'approvisionnement et contribuera à réduire les coûts dans le secteur.

Le protocole d'entente englobe 14 mesures. Parmi les points saillants, mentionnons les mesures suivantes :

- achever la mise en œuvre du programme pancanadien de formation de base obligatoire pour les camionneuses et camionneurs commerciaux partout au Canada;
- clarifier et améliorer les processus de demande de permis pour les véhicules surdimensionnés et en excès de charges;
- mettre en œuvre les nouvelles normes minimales établies pour harmoniser les exigences en matière de signalisation, d'éclairage et de drapeaux pour les véhicules surdimensionnés et les véhicules d'escorte;

- poursuivre l'harmonisation des règles relatives aux exigences en matière de formation pour les grands trains routiers;
- travailler à une plus grande harmonisation des normes de sécurité pour le camionnage commercial;
- élaborer une plateforme Web [canadienne sur la réglementation du transport par camion](#) qui servira de source complète de renseignements réglementaires visant à faciliter la planification des itinéraires.

À l'avenir, le Conseil des ministres responsables des transports et de la sécurité routière poursuivra ses efforts dans le soutien d'un secteur du camionnage solide, notamment en ce qui concerne les règles relatives au travail, à la fiscalité et à la sécurité dans l'industrie du camionnage commercial associées au modèle « Chauffeur Inc. », qui consiste à traiter comme des entrepreneurs indépendants des travailleurs qui devraient être considérés comme des employés. Cet enjeu a été signalé comme une priorité continue lors de la récente rencontre du Conseil des ministres responsables des transports et de la sécurité routière qui s'est tenue à Vancouver en février 2026.

## Citations

« Je suis ravi de voir les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux s'unir autour de ce protocole d'entente visant à améliorer la circulation des marchandises au Canada. Le protocole d'entente démontre notre volonté commune d'accélérer la réduction des obstacles au camionnage, tout en renforçant le commerce interprovincial-territorial au profit de l'ensemble de la population canadienne. »

*L'honorable Steven MacKinnon*

*Ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes*

« Les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral collaborent pour que les camions circulent de manière plus efficace et efficiente partout au Canada. Ces améliorations aideront les Canadiennes et les Canadiens à acheter des produits fabriqués au Canada dans tous les coins du pays. Ensemble, nous bâtissons le Canada et assurons un avenir plus prospère à toute la population canadienne. »

*L'honorable Dominic LeBlanc*

*Président du Conseil privé du Roi pour le Canada et ministre responsable du Commerce Canada-États-Unis, des Affaires intergouvernementales, du Commerce intérieur et de l'Unité de l'économie canadienne*

« En collaborant avec nos collègues de partout au Canada, nous sommes en mesure d'apporter des améliorations significatives à l'industrie du camionnage, des améliorations qui favoriseront les échanges commerciaux entre les provinces, soutiendront les entreprises, contribueront à l'abordabilité et profiteront à tout le monde. »

*L'honorable Tony Wakeham*

*Premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador*

« L'accord conclu aujourd'hui permet aux provinces et territoires de supprimer des restrictions inutiles afin que les marchandises puissent circuler beaucoup plus efficacement d'un bout à l'autre du pays. En collaborant entre gouvernement provincial, territorial et fédéral, nous assurons la solidité et la sécurité de l'industrie du camionnage, ce qui, en fin de compte, profitera à la population et à l'économie de tout le Canada. »

*L'honorable Mike Farnworth*

*Ministre des Transports et du Transit de la C.-B. et coprésident du Conseil des ministres responsables des transports et de la sécurité routière*

## Faits en bref

- En septembre 2024, le Comité du commerce intérieur a annoncé le lancement d'un projet visant à réduire les obstacles dans le secteur du camionnage. Tous les gouvernements provinciaux et territoriaux ont participé à cette [initiative](#).
- Les travaux relatifs à ce protocole d'entente ont débuté en septembre 2024. En février 2025, lors d'une réunion à Québec, le Conseil des ministres responsables des transports et de la sécurité routière a convenu de travailler à la conclusion du protocole d'entente. Ce processus a été accéléré lors du « hackathon sur le camionnage » en juillet 2025 à Toronto, en Ontario. Cette séance de travail intensive sur le camionnage a réuni des représentantes et représentants fédéraux, provinciaux et territoriaux, ainsi que des parties prenantes clés de l'industrie du camionnage, afin de trouver de nouvelles façons de réduire certains obstacles au commerce, d'harmoniser davantage les règles relatives au transport par camion et d'améliorer l'efficacité des chaînes d'approvisionnement tout en respectant les normes de sécurité.
- Dans le cadre du protocole d'entente, tous les gouvernements au Canada s'engagent à harmoniser certaines règles et à prendre des mesures afin de permettre aux camions et aux marchandises qu'ils transportent de circuler plus efficacement aux quatre coins du Canada, sans compromettre la sécurité et l'intégrité des réseaux routiers.

- Le protocole d'entente s'inscrit dans la poursuite des efforts d'harmonisation du transport par camion entrepris par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Ces efforts comprennent le protocole d'entente concernant un accord fédéral-provincial-territorial pour la mise en œuvre du Code canadien de sécurité (1987) et le Protocole d'entente concernant un accord fédéral-provincial-territorial sur la réglementation des poids et dimensions des véhicules (1988).
- Le Conseil des ministres responsables des transports et de la sécurité routière met en œuvre avec succès des initiatives d'harmonisation dans le secteur du transport par camion depuis la fin des années 1980. Le protocole d'entente s'appuie sur la volonté des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de faciliter les échanges commerciaux et de stimuler la productivité économique du Canada.
- L'Alliance Canadienne du Camionnage et d'autres groupes de l'industrie ont participé au hackathon et ont joué un rôle déterminant dans la lutte contre les obstacles au commerce intérieur.

## Liens connexes

- [Réunion des ministres pour faire progresser le commerce intérieur](#)
- [Conseil des ministres responsables des transports et de la sécurité routière](#)

– 30 –

## Personnes-ressources

### Marie-Justine Torres

Attachée de presse

Cabinet de l'honorable Steven MacKinnon

Ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Ottawa

[marie-justine.torres@tc.gc.ca](mailto:marie-justine.torres@tc.gc.ca)

613-327-5918

### Relations avec les médias

Communications gouvernementales et engagement public de la C.-B.

Ministère des Transports et du Transit

250-356-8241

### Relations avec les médias

Transports Canada, Ottawa

613-993-0055

[media@tc.gc.ca](mailto:media@tc.gc.ca)